



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



DELIBERATION
N°2012-75 du 19 juin 2012

**OBJET : Construction de 3 solutions NRA zone d'ombre –
Avenant au marché de travaux**

Rapporteur : M. Le Président

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60
30 à partir de la délibération n°2012-61
31 à partir de la délibération n°2012-71
29 à partir de la délibération n°2012-86
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

Avait donné pouvoir : M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence, au titre de l'aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en matière d'établissement d'infrastructures et d'un réseau de communication électroniques, son exploitation, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées et toute action favorisant leur développement,

Vu la délibération n°2010-135 du 18 novembre 2010, attribuant le marché de résorption des zones blanches ADSL à la société « France Telecom », notifié le 09 décembre 2010

Vu l'affermissement de la tranche conditionnelle n°3 « NRA ZO du Monétier-les-Bains » notifié le 26 juillet 2011,

Considérant la nécessité pour le titulaire du marché de faire face à des contraintes d'exécution non prévisibles au moment de la signature du marché et entraînant une moins-value sur le montant de la tranche conditionnelle précitée,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 05 juin 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique et Aménagement du Territoire » en date du 11 juin 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve, le projet d'avenant n°1 au marché de travaux de 3 solutions NRA Zone d'Ombre sur le territoire, portant sur la tranche conditionnelle n°3 NRA ZO MONETIER LES BAINS, pour le montant suivant :

Opération	Montant initial TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	%	Montant TTC après avenant
Tranche Conditionnelle n°3 : NRA ZO MONETIER LES BAINS	89 645,59 €	- 9 807,20 €	- 10,94	79 838 ,39 €

- Autorise le Président à signer l'avenant tel qu'annexé à la présente,

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA,



Date dépôt S.P. : **27 JUIN 2012**

Date affichage : **29 JUIN 2012**